

RECAPITULATIF QUESTIONS / REPONSES

DAF 2025_001832

Formation pratique aux techniques et sur les équipements de sûreté aéroportuaire militaire au profit du personnel du ministère des Armées et des anciens combattants

Date question	Date réponse	Modification des documents de la consultation	QUESTIONS	REPONSES
22/06/2026	22/06/2026	Non	Bonjour, la formation dure 5 jours. Pouvez-vous nous confirmer que la durée est égale à 40 heures?	Bonjour, Comme précisé dans le 1.4.1 Durée et déroulement des sessions du CCTP, la prestation est effectuée sur 5 jours ouvrés, soit 35h.
24/06/2026	25/06/2026	Non	Pourriez-vous nous confirmer la date prévisionnelle de démarrage du marché ?	Le démarrage du marché interviendra à l'issue de sa notification. La date demeure incertaine à ce stade, mais devrait vraisemblablement se situer au cours du mois d'octobre.
24/06/2026	25/06/2026	Non	Le dossier indique un volume estimatif de 3 sessions de formation par an. Pourriez-vous nous confirmer s'il s'agit de 3 sessions annuelles pour l'ensemble des sites concernés, ou de 3 sessions par site, soit 6 sessions annuelles au total pour Orléans et Istres ?	Il est prévu trois sessions annuelles de dix participants chacune, réparties sur les deux sites d'Orléans et d'Istres, soit un total de trente participants.
24/06/2026	25/06/2026	Non	Le dossier mentionne que certains matériels seraient à la charge du titulaire. Pourriez-vous préciser la nature exacte des matériels attendus à la charge du titulaire dans le cadre de l'exécution des formations ?	Il peut s'agir par exemple de : <ul style="list-style-type: none">- matériels pédagogiques : supports de cours imprimés ou numériques ;- ordinateurs portables, tablettes, vidéoprojecteur ;- valises et bagages d'exercice ;- objets de test destinés à être placés dans les bagages pour l'entraînement à la détection ;- échantillons ou reproductions de composants entrant dans la composition d'engins explosifs. Il est précisé que la fourniture de tout ou partie de ces matériels ne revêt pas un caractère obligatoire. Toutefois, les unités ne disposent pas nécessairement de l'ensemble des équipements susmentionnés.

24/06/2026	25/06/2026	Non	Concernant la remise du mémoire technique, pouvez-vous nous confirmer qu'il est possible de répondre sous un format PowerPoint / PDF, dès lors que le contenu respecte strictement le cadre de réponse technique transmis ainsi que la limite de pages indiquée au dossier ?	Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer au document transmis pour répondre aux questions. Vous pouvez y joindre les annexes de votre choix, dans la limite du nombre de pages indiqué.